

Nombre de conseillers titulaires : 165

Nombre de conseillers présents : 113

Nombre de pouvoirs : 24

Nombre d'absents excusés : 28

- FINANCES

• Budget Général (n° 280) – Décision Modificative n° 3

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide d'adopter la décision modificative n° 3 au Budget Général (n° 280) suivante :

sens	section	Chapitre	Article	Libelle Article	Opération	Fonction	Montant Vote
D	F	022	022	Dépenses imprévues (fonctionnement)		01	336 300
D	F	011	60623	Alimentation		251	25 000
D	F	011	615221	Entretien et réparations bâtiments publics		020	40 000
D	F	012	6218	Autre personnel extérieur		255	8 000
D	F	011	6247	Transports collectifs		421	35 000
D	F	012	64112	NBI, SFT et indemnité de résidence		020	90 000
D	F	012	64138	Autres indemnités		020	83 800
D	F	012	6451	Cotisations à <u>I.U.R.S.S.A.F.</u>		020	8 000
D	F	012	6455	Cotisations pour assurance du personnel		020	5 000
D	F	012	6456	Versement au F.N.C du supplément familial		020	5 200
D	F	66	66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus		01	67 000
R	F	013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		020	200 000
R	F	73	7325	Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales		01	-330 000
R	F	74	7411	Dotations forfaitaire		01	1 213 000
R	F	74	74123	Dotation de solidarité urbaine		01	820 000
R	F	74	74124	Dotation d'intercommunalité		01	-1 213 000
R	F	042	777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp		01	13 300
D	I	020	020	Dépenses imprévues (investissement)		01	-5 300
D	I	040	102291	Reprise sur F.C.T.V.A.		01	13 300
D	I	041	2151	Réseaux de voirie		01	650
D	I	21	2152	Installations de voirie	350	820	5 300
D	I	041	2182	Matériel de transport		01	700
D	I	041	2313	Constructions		01	870
R	I	10	10222	F.C.T.V.A.		020	13 300
R	I	041	2033	Frais d'insertion		01	2 220

• Budget Assainissement (n° 285) – Décision Modificative n° 1

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide d'adopter la décision modificative n° 1 au Budget Assainissement (n° 285) suivante :

sens	section	Chapitre	Article	Libelle Article	Code Fonction	Montant Vote
D	F	011	61521	Entretien et réparations bâtiments publics	912	5 000
D	F	011	61523	Entretien et réparations réseaux	912	20 900
D	F	012	6218	Autre personnel extérieur	912	2 000
D	F	66	66112	Intérêts - Rattachement des <u>ICNE</u>	912	43 500
D	F	67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	912	1 100
R	F	70	70611	Redevance d'assainissement collectif	912	72 500
D	I	20	2031	Frais d'études	912	210 000
D	I	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	912	-72 000
R	I	13	13111	Subvention Agence de l'eau	912	138 000

• Budget Lotissement (n° 281) – Décision Modificative n° 1

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide d'adopter la décision modificative n° 1 au Budget Assainissement (n° 285) suivante :

sens	section	Chapitre	Article	Libelle Article	Fonction	Montant Vote
D	F	66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	020	10 000
D	F	043	608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	01	10 000
D	F	011	605	Achats de matériel, équipements et travaux	020	430 000
D	F	042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	01	440 000
R	F	70	7015	Ventes de terrains aménagés	020	440 000
R	F	042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	01	440 000
R	F	043	796	Transferts de charges financières	01	10 000
D	I	040	3555	Terrains aménagés	01	440 000
R	I	040	3555	Terrains aménagés	01	440 000

• Tarif de la redevance assainissement

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de fixer le tarif de la redevance assainissement sur le volume d'eau consommé à 1,38 € HT le mètre cube à compter du 1^{er} janvier 2017.

• Tarif de la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC)

Le Conseil Municipal, à la majorité, confirme l'instauration de la PAC à compter du 1^{er} janvier 2017 et fixe son montant à 1 800 € HT par logement, non soumis à la TVA.

• Fixation du tarif de participation aux travaux de branchements au réseau public de collecte

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide d'instaurer le remboursement des travaux de raccordement au réseau public de collecte. Ce remboursement sera effectué au coût réel des travaux exécutés suivant un devis préalablement validé et majoré de 100 € pour couverture des frais administratifs.

• Taxe d'Aménagement 2017

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide d'instaurer la Taxe d'Aménagement pour 2017 au taux de 1,50 % et de n'appliquer aucune exonération.

• Transfert des biens nécessaires à l'exercice de la compétence Économie par Mauges Communauté

Le Conseil Municipal, à la majorité, approuve les conditions financières et patrimoniales du transfert en pleine propriété des zones d'activités et des bâtiments.

• Partage des produits de taxes foncières sur les propriétés bâties des Zones d'Activités – Convention avec Mauges Communauté

Le Conseil Municipal, à la majorité, approuve le partage avec les communes de Mauges Communauté du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties des Zones d'Activités Économiques et autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre Mauges Communauté et les communes concernées.

• Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour des opérations de dépannages sur le réseau de l'éclairage public

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour des opérations de dépannages sur le réseau de l'éclairage public pour la période du 01/09/2015 au 31/08/2016 et pour un montant de 6 113,51 € TTC.

• Subvention d'équilibre pour le budget CCAS

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide le versement d'une subvention d'un montant de 54 500 € au CCAS de Montrevault-sur-Èvre pour l'année 2016.

- URBANISME

• Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal, à la majorité, approuve la note en réponse à l'avis réservé de Madame la Préfète pour le dossier du Plan Local d'Urbanisme.

- FONCIER

• Bien en déshérence – Commune déléguée du Fief-Sauvin

Le Conseil Municipal, à la majorité, accepte le concours de Maître Céline PELLERIN-GOUBAUD, avocate à Cholet ainsi que le montant des honoraires s'élevant à 1 200 € HT afin de poursuivre la procédure engagée pour l'acquisition d'un bien en déshérence sur la commune déléguée du Fief-Sauvin.

- MARCHÉS PUBLICS

• Conception et fourniture de repas de qualité en liaison froide et de goûters pour les services de Montrevault-sur-Èvre – Autorisation de signer les marchés

Le Conseil Municipal, à la majorité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés de conception et fourniture de repas en liaison froide et de goûters pour l'accueil de loisirs, le service de portage de repas, le service multi-accueil et les restaurants scolaires des communes déléguées du Fiolet, de Montrevault et de Saint Quentin en Mauges avec l'entreprise CONVIVIO (marchés arrivant à échéance le 31 décembre 2016).

• Transport scolaire lié à la sectorisation des écoles publiques de Montrevault-sur-Èvre – Autorisation de signer l'accord-cadre

Le Conseil Municipal, à la majorité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'accord-cadre pour le transport scolaire avec TITI FLORIS pour les transports des différentes activités des services de Montrevault-sur-Èvre.

• Protection hydraulique des voies communales – Autorisation de signer les accords-cadres

Le Conseil Municipal, à la majorité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les accords-cadres de curages et d'enduits arrivant à échéance le 31 décembre 2016 avec la société 2LTP pour les curages et dérasements et avec la société COLAS pour les enduits superficiels.

• Entretien mécanique des voies communales et espaces publics – Autorisation de signer les marchés

Le Conseil Municipal, à la majorité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché d'élagage et broyage mécanique des voies communales et espaces publics avec l'entreprise MAUGEAIS-PITON et le marché de balayage mécanique des voies communales avec l'entreprise BRANGEON ENVIRONNEMENT (marchés arrivant à échéance le 31 décembre 2016).

• Travaux d'aménagement et de signalisation des voiries et espaces publics – Attribution et autorisation de signature des accords-cadres

Le Conseil Municipal, à la majorité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les accords-cadres pour les travaux d'aménagement de voirie avec l'entreprise CHARIER TP et pour les travaux de signalisation horizontale « peinture routière » avec l'entreprise AXIMUM (marchés arrivant à échéance le 31 janvier 2017).

- RESSOURCES HUMAINES

• Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste d'adjoint administratif ou rédacteur contractuel

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de créer un poste d'adjoint administratif ou rédacteur contractuel à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2017.

• Modification du temps de travail d'un agent

Le Conseil Municipal, à la majorité, accepte la modification du temps de travail d'un adjoint technique de 2^{ème} classe de 16,50/35^{ème} à 15/35^{ème}.

• Versement de l'indemnité de mobilité

Le Conseil Municipal, à la majorité, fixe un montant maximum de 1 600 € concernant l'indemnité des allongements de trajets de 20 à 40 kilomètres pour les agents concernés (versement unique).

- AFFAIRES SCOLAIRES

• Contribution financière à la ville de Cholet pour la scolarité d'un enfant du territoire

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de participer aux frais de scolarité d'un enfant domicilié

sur le territoire de Montrevault-sur-Èvre pour un montant de 429,26 € pour la ville de Cholet.

- Participation des usagers du transport scolaire mis en place pour le RPI la Chaussaire-le Puiset

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide d'appliquer le tarif départemental d'un montant de 80 € par an et par enfant pour la participation des familles des élèves de l'unité pédagogique de la Chaussaire-le Puiset au service régulier public routier.

- Convention de mise à disposition du car auprès de l'OGEC – Commune déléguée du Puiset Doré

Le Conseil Municipal, à la majorité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition du car de la commune déléguée du Puiset Doré à l'OGEC.

- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Reprise de sépulture en terrain commun à l'issue du délai de rotation des corps

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide d'engager la reprise des terrains affectés aux sépultures en service ordinaire dont le délai de rotation fixé par la réglementation funéraire est venu à expiration.

- Remplacement de conseillers dans les commissions

Le Conseil Municipal, à la majorité, accepte les modifications suivantes :

- au sein de la commission Voirie concernant la commune déléguée de Saint Quentin en Mauves :

→ Jacques GALLARD en remplacement de Stéphane LAMOUREUX

- au sein de la commission Affaires Scolaires – Enfance Jeunesse concernant la commune déléguée du Fuilet :

→ Guillaume MARSAULT en remplacement de Karine ROUAULT

- au sein de la commission Tourisme concernant la commune déléguée de la Chaussaire :

→ Philippe BOUYER en remplacement de Bernard ROBBE

- Subdélégation adjoints

Le Conseil Municipal, à la majorité, accepte la mise en place de subdélégations pour trois adjoints en l'absence de Monsieur le Maire.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : lundi 19 décembre 2016